

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2024

N°DC-2024-85

Conseillers en exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Intégration du groupement de commande pour la collecte des biodéchets des bâtiments communaux coordonné par GMVA

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi treize décembre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Sylvaine LE GALLO donne pouvoir à Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA ; M. Fabien LORIC à M. Thierry QUERO et Mme Laurence MORVAN à Mme Marie-Laure GAIN

Secrétaire de séance : M. Christian BARBIER

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui impose à toutes les communes de mettre en place un système de collecte séparée des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriale, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Vu la délibération n°24 du Conseil communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération du 20 octobre 2024 relative à la constitution d'un groupement de commande pour la collecte des biodéchets des bâtiments communaux ;

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (GMVA) assure sur son territoire la gestion des déchets dont la gestion des biodéchets.

Actuellement, GMVA n'assure pas de collecte des biodéchets mais souhaite répondre aux attentes suivantes:

- Proposer un service de collecte des biodéchets pour les bâtiments communaux producteurs de biodéchets ;
- Proposer une prestation optimisée des bâtiments producteurs de biodéchets.

Dans ce cadre, GMVA propose le lancement d'un marché pour une prestation de collecte des biodéchets à destination des communes qui souhaitent se mettre en conformité avec la loi imposant un tri séparé des biodéchets pour tous les établissements qui en produisent (loi AGECE du 10 février 2020).

A ce titre, un groupement de commandes est constitué. Il sera régi par la convention en annexe avec les 34 communes composant GMVA qui en assure la coordination.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le **19 DEC. 2024**

ID : 056-215600420-20241217-DEL2024_85-DE

Le coordonnateur du groupement sera GMVA. A ce titre, elle assurera l'ensemble de la consultation jusqu'à la notification du marché.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'acter le principe d'une intégration au groupement de commande pour la collecte des biodéchets de ses bâtiments communaux coordonné par GMVA afin de se conformer à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADHERE** à la convention de groupement de commande de collecte des biodéchets coordonnés par GMVA pour la collecte des biodéchets des bâtiments communaux.
- **INSCRIT** un budget relatif à la collecte de biodéchets chaque année selon les besoins recensés à fournir.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'adhésion de ce groupement de commande, ainsi que les marchés publics relatifs à la collecte des biodéchets, en conformité avec les conditions définies dans l'appel d'offres diffusé par GMVA.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

